



UNIBORE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 10/06/2013

Date de révision: 10/06/2013

Remplace la fiche: 12/03/2012

Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance (UVCB)
Nom commercial : UNIBORE
Nom chimique : acide orthoborique, composé avec 2-aminoéthanol
Numéro CE : 247-421-8
n° CAS : 26038-87-9
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119548394-33-0011
Formule brute : C2H7NO.xBH3O3
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Engrais

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SDP
2 rue des Tilleuls
02320 PINON - FRANCE
T +33 (0)3 23 80 10 18 - F +33 (0)3 23 80 21 66
s.capuano@s-d-p.fr - www.s-d-p.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence |
|--------|--|---|-------------------|
| FRANCE | Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot | 5 Place d'Arsonval F-69437Lyon Cedex 03 | +33 4 72 11 69 11 |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator | 249 boulevard Sainte Marguerite F-13274Marseille Cedex 09 | +33 4 91 75 25 25 |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central | 29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035Nancy Cedex | +33 3 8332 3636 |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal | 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475Paris Cedex 10 | +33 1 40 05 48 48 |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg | Hôpital Civil BP 426 F-67091Strasbourg Cedex | +33 3 88 37 37 37 |
| FRANCE | Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan | Place du Docteur Baylac 31059Toulouse Cedex | +33 5 61 77 74 47 |

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage non applicable.

UNIBORE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : UVCB

| Nom | Identificateur de produit | % |
|------------------------------------|---|-----|
| UNIBORE (Constituant principal) | (n° CAS)26038-87-9 (Numéro CE)247-421-8 (N° REACH)01-2119548394-33-0011 | 100 |

Textes des phrases R et H: voir section 16

3.2. Mélange

Non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Non applicable (produit aqueux non combustible).
- Danger d'explosion : Non applicable.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Bottes, gants et lunettes.
- Procédures d'urgence : Tenir les récipients fermés.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

UNIBORE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le dégagement de poussières.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver à l'abri du gel (éviter le gel durant l'entreposage). Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| UNIBORE(26038-87-9) | |
|---|----------------------------------|
| DNEL/DMEL (Travailleurs) | |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 3,3 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 5,9 mg/m ³ |
| DNEL/DMEL (Population générale) | |
| A long terme - effets systémiques, orale | 1,7 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 1,4 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 1,7 mg/kg de poids corporel/jour |
| PNEC (Eau) | |
| PNEC aqua (eau douce) | 0,026 mg/l |
| PNEC aqua (eau de mer) | 0,0026 mg/l |
| PNEC aqua (intermittente, eau douce) | 0,26 mg/l |
| PNEC (Sédiments) | |
| PNEC sédiments (eau douce) | 0,054 mg/kg dwt |
| PNEC sédiments (eau de mer) | 0,0054 mg/kg dwt |
| PNEC (Sol) | |
| PNEC sol | 0,014 mg/kg dwt |
| PNEC (Orale) | |
| PNEC orale (empoisonnement secondaire) | 66,7 kg/kg de nourriture |
| PNEC (STP) | |
| PNEC station d'épuration | 10 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.



Protection des mains : Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre.

UNIBORE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|------------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Apparence | : Solution aqueuse. |
| Couleur | : Incolore. |
| Odeur | : Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 7,7 (7,2 - 8,2) |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de la vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de la vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : 1,37 (1,32 - 1,42) |
| Solubilité | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : 15 mm ² /s 20°C |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Non applicable. |
| Propriétés comburantes | : Non applicable. |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| UNIBORE(26038-87-9) | |
|---------------------|--------------------------------|
| DL50 orale rat | < 2000 mg/kg de poids corporel |
| DI 50 cutanée rat | < 2000 mg/kg de poids corporel |

| | |
|--|-------------------------------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé pH: 7,7 (7,2 - 8,2) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé pH: 7,7 (7,2 - 8,2) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |

UNIBORE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

UNIBORE(26038-87-9)

NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans) 1000 mg/kg de poids corporel

NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans) 1000 mg/kg de poids corporel

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

UNIBORE(26038-87-9)

CL50 poisson 1 617 mg/l Cyprinus carpio;96h

CE50 Daphnie 1 423 mg/l Daphnia magna; 48h

12.2. Persistance et dégradabilité

UNIBORE(26038-87-9)

Persistance et dégradabilité Biodégradable dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

code EURAL : 15 01 02 - emballages en matières plastiques

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

UNIBORE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Seveso Information :

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

Non classé comme dangereux selon les critères de la directive 67/548/CEE et/ou de la directive 1999/45/CE

La substance est classée non dangereuse dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

| 1 | Indications complémentaires | Ajoutée | N°ENREGISTREMENT REACH |
|---|-----------------------------|---------|------------------------|
|---|-----------------------------|---------|------------------------|

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Autres informations : DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit